

Avant toute implantation dans une commune d'un chapiteau, d'une tente, ou d'une structure (CTS) ou d'un ensemble de CTS non isolé et dans lequel l'effectif total du public admis est supérieur ou égale à 50 personnes, l'organisateur de la manifestation doit obtenir l'autorisation du Maire.

Le présent document a pour objectif d'aider l'organisateur à constituer son dossier afin de permettre au Maire d'apprécier les conditions de sécurité.

Rappel : Concernant les CTS itinérants, le recours à la commission de sécurité n'est obligatoire que sur demande du maire (CTS 31). Celui-ci doit néanmoins, dans tous les cas, être destinataire d'une demande d'autorisation comprenant un dossier complété de l'organisateur.

Pour obtenir l'avis de la commission de sécurité, le dossier doit être remis à celle-ci au minimum **un mois** avant la date prévue pour l'ouverture (art 43 décret du 8 mars 1995).

L'attestation de bon montage et de bon liaisonnement au sol (annexe 1) est à faire parvenir au maire dès la fin de l'installation du CTS.

Le dossier final doit comprendre :

- Le modèle de l'extrait de registre de sécurité du CTS complété par toutes les parties (utilisateur et propriétaire) - important la vérification de l'assemblage doit dater de moins de 2 ans
- La présente notice complétée
- Des plans (lire l'indication ci-dessous).

Les plans obligatoirement fournis comporteront impérativement une indication de l'échelle graphique. Ils devront permettre à la commission de vérifier, les conditions d'accès (voies carrossables), les points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers, le pourtour de l'enceinte avec les sorties de secours (largeur, sens d'ouverture), les surfaces mises à disposition du public et l'utilisation qui va en être faite, les aménagements intérieurs (largeurs des allées, dispositions des stands, les emplacements des risques et des moyens de secours, etc ...).

En cas d'emploi de tribune, remplir les notices spécifiques (1 notice par tribune).

En cas de difficulté pour remplir les documents, il est recommandé de faire appel à un chargé de sécurité professionnel ou à un organisme de contrôle technique agréé en sécurité incendie pour les établissements recevant du public.

FICHE "CLASSEMENT CTS"

(Un exemplaire à remplir pour chaque CTS utilisé)

Propriétaire de la zone d'implantation

Nom ou raison sociale : _____

Adresse complète : _____

Référent en charge du dossier : _____

Téléphone portable : _____

Téléphone fixe : _____

Adresse électronique : _____

Classement de l'établissement recevant du public

➤ Nature(s) de(s) activités envisagées (type(s) de l'établissement) :

***Calcul de l'effectif** : L'effectif maximal du public est déterminé suivant le mode de calcul réglementaire propre à chaque type d'activité.

Calcul de l'effectif

- **Effectif total maximum du public***: _____
- **Effectif maximum des personnels** : _____
- **Effectif total** : _____
- L'effectif maximum est-il maîtrisé à l'entrée (réservation, billetterie, etc...)?
OUI NON

Autres précisions : Méthode retenue pour maîtriser les effectifs (invitation, places numérotées etc...) :

Catégorie des CTS

1^{ère} catégorie

⇒ Plus de 1 500 personnes

2^{ème} catégorie

⇒ De 701 à 1 500 personnes

3^{ème} catégorie

⇒ De 301 à 700 personnes

4^{ème} catégorie

⇒ Moins de 300 personnes

FICHE "CTS"

(Un exemplaire à remplir pour chaque CTS utilisé)

Homologation (CTS 3)

Compléter et joindre au présent dossier un extrait de registre de sécurité

Implantation

L'organisateur a prévu de tenir à la disposition de l'autorité de police une attestation de bon montage et de liaisonnement au sol (annexe 1) OUI NON

Implantation (CTS 5)

Un point d'eau réglementaire à destination des sapeurs-pompiers est-il utilisé à moins de 200 mètres de l'établissement ? OUI NON

⇒ Prendre connaissance de l'Article CTS 5 et décrire les modalités de l'implantation en fonction de l'effectif du chapiteau

L'établissement est-il exploité de nuit ? OUI NON

⇒ Si oui, précisez dans ce cas si des éclairages extérieurs sont mis en place ou existent déjà :

Voies d'accès à l'établissement

- Dénomination de la voie : _____
- Largeur de la voie : _____ m
- Accessible aux engins poids lourds ? OUI NON
- Arrêté prévu permettant de restreindre le stationnement sur ces voies
OUI NON

Rappel : Joindre un plan permettant de déterminer les accès au site, les pourtours de l'établissement, la surface de celui-ci.

Risques divers (CTS 6 - CTS 25)

Employez-vous des matières et substances dangereuses, des lasers, fumées, brouillards artificiels, artifices ou flammes, etc... sous le chapiteau ?

Si oui, décrivez les mesures de sécurité, appropriées, prises en conséquence :

Dégagements permettant d'évacuer le CTS (CTS 10 - CTS 11)

	Largeur des sorties de secours prévues		Largeur des sorties de secours prévues
Sortie n°1		Sortie n°6	
Sortie n°2		Sortie n°7	
Sortie n°3		Sortie n°8	
Sortie n°4		Sortie n°9	
Sortie n°5		Sortie n°10	

Ces indications devront être vérifiables sur un plan des aménagements intérieurs ainsi que la distance maximale d'évacuation et la largeur des circulations principales.

Mobiliers et sièges (CTS 12)

Décrire les mobiliers et sièges (Préciser le degré de classement en réaction au feu)

Ces aménagements sont fixés au sol ou constituent des ensembles difficile à renverser ou déplacer.

Décoration (CTS 13)

Décrire les décorations intérieures et préciser le degré de classement en réaction au feu
(entourer la réponse retenue)

Sols	M0	M1	M2	M3	M4
Parois verticales	M0	M1	M2	M3	M4
Plafonds	M0	M1	M2	M3	M4
Velums	M0	M1	M2	M3	M4
Décors	M0	M1	M2	M3	M4

Chauffage / Cuisson (CTS 15)

Expliquez les modes de chauffage choisis et décrire leur implantation. Préciser la puissance utile totale des appareils et mentionner et s'ils ont été vérifiés par un technicien compétent (tous les ans et un organisme agréé tous les 2 ans).

Les appareils de cuisson ou de remise en température étant interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures recevant du public, faites-vous usage d'une infrastructure dédiée (hors de tout CTS accessible au public, ou d'un véhicule ou conteneur spécialisé ?

OUI NON

Installations électriques et éclairage (CTS 16 à 24)

- Les installations électriques seront effectuées par un technicien compétent capable d'attester de leur conformité aux normes NFC 71-800 et au règlement de sécurité

OUI NON

- L'établissement est doté d'une installation propre

OUI NON

⇒ Si oui, ces installations ont-elles été vérifiées depuis moins de 2 ans par une personne ou organisme agréés ?

OUI NON

- L'établissement est doté d'installations ajoutées par les utilisateurs ?

OUI NON

⇒ Si oui, les installations ajoutées seront-elles vérifiées par une personne ou organisme agréés ?

OUI NON

L'établissement est doté d'un éclairage normal alimenté par 2 circuits sélectivement protégés

OUI NON

L'établissement est doté d'un éclairage de sécurité d'ambiance

OUI NON

L'éclairage de sécurité est composé de blocs autonomes ou secouru par source de sécurité

OUI NON

⇒ Dans ce dernier cas, préciser la nature de la source : _____

Moyens de secours (CTS 26 à 29)

Types et nombre d'extincteurs prévus : _____

Nombre de personnes désignées par l'organisateur formées et entraînées à la mise en œuvre des moyens de secours : _____

Nombre d'agents de sécurité incendie (SSIAP) fournis par l'organisateur : _____

⇒ Préciser les qualifications détenues et la date du dernier recyclage pour chaque agent

-

Expliquez le moyen de diffusion de l'alarme retenu

-

-

L'établissement est doté d'un téléphone urbain (ligne fixe)

OUI NON

ANNEXE 1

Attestation de bon montage et de liaisonnement au sol A transmettre au maire dès que possible (Arrêté du 18 février 2010)

PARTIE RESERVEE AU RESPONSABLE DU MONTAGE

Date du contrôle : __/__/____ à __H__

Lieu de l'implantation :

.....

Manifestation :

.....

Durée d'implantation de l'établissement :

.....

CHAPITEAU

STRUCTURE

TENTE

	Propriétaire de l'établissement	Exploitant	Responsable du montage
Nom ou raison sociale			
Adresse			

CARACTERISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Numéro d'identification : Fabricant :

Hauteur latérale : Largeur :

Longueur : Superficie totale montée :

Nombre de sorties de secours : Largeur totale des sorties de secours : ...

Valeurs ancrage ou lestages imposées par le fabricant :

Valeurs obtenues : Nombre d'essais effectués :

Cette mission de montage m'a été confié par : Qualité :

Nom et prénom en lettres capitales
Signature du responsable du montage

***NB** : Ce document n'exonère pas le propriétaire de sa responsabilité et ne remplace pas l'obligation du contrôle périodique de l'établissement réalisé par un organisme agréé de vérification technique CTS dans les conditions de l'article CTS 34 du règlement de sécurité.*